

# TABLE RONDE D'EXPERTS

L'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT



INITIATIVE **NEPAD-OCDE** POUR L'INVESTISSEMENT  
EN AFRIQUE

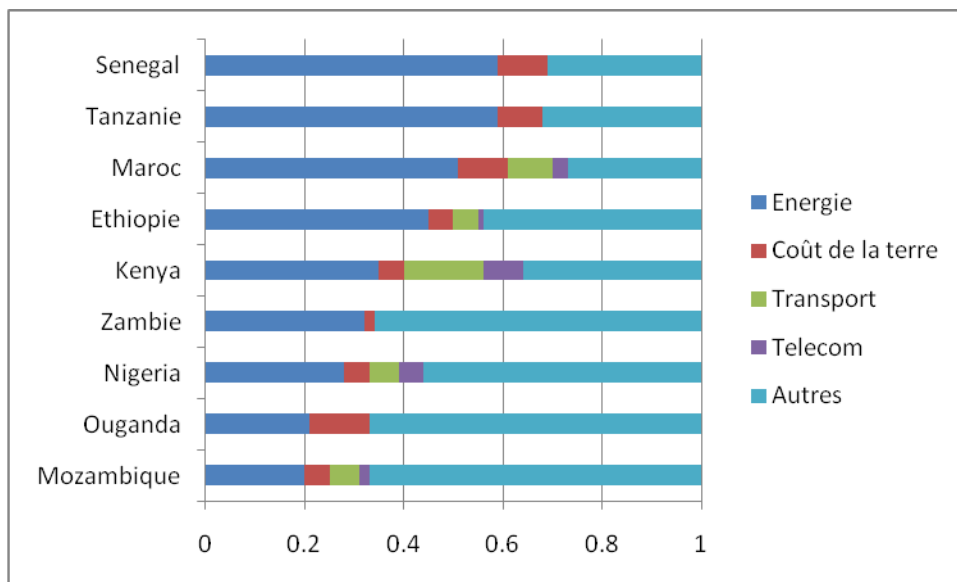
## La participation du secteur privé aux infrastructures en Afrique

*Céline Kauffmann*

This background paper was prepared for distribution as part of the official documentation at the Expert Roundtable on 11 December 2008. The views contained within do not necessarily represent those of NEPAD or the OECD or their member governments.

La faiblesse des infrastructures en Afrique a des répercussions humaines directes et indirectes importantes et constitue un frein au développement des entreprises. Bien qu'il ne soit pas explicitement inclus dans les Objectifs de Développement du Millénaire (à l'exception notable de l'accès à l'eau et à l'assainissement), le développement des infrastructures contribue incontestablement à leur réalisation. Outre le coût humain du sous-développement des infrastructures, le prix à payer pour entreprendre en Afrique est 30 % plus élevé que dans n'importe quelle autre région du monde, les coûts indirects y contribuant à hauteur de 20 à 30 %<sup>1</sup>. Plusieurs composantes contribuent à ces coûts, tels qu'une législation économique pesante et des systèmes juridiques fragiles. La déficience des infrastructures en est cependant une dimension substantielle, et notamment l'énergie, responsable pour un tiers des coûts indirects.

**Fig.1 :** Composition des coûts indirects dans une sélection de pays africains



Source : Eifert, Gelb & Ramachandran (2005).

***La faiblesse des infrastructures de transport en Afrique est frappante.***

- Le coût des transports est particulièrement élevé en Afrique, représentant en moyenne 14 % de la valeur des exportations par rapport à 8,6 % pour tous les pays en voie de développement. Il atteint même les 50 % en moyenne dans les 15 pays enclavés d'Afrique.
- Seuls 27,6 % des 2 millions de kilomètres de routes que compte l'Afrique sont asphaltées, un chiffre qui tombe à 19 % pour l'Afrique subsaharienne, par rapport à 27 % en Amérique latine et 43 % en Asie du sud.
- Seule une poignée d'aéroports a reçu l'agrément Catégorie I de la FAA<sup>2</sup> (en conformité aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale) nécessaire pour les vols internationaux (Égypte, Cap Vert, Éthiopie, Maroc, Ghana et Afrique du Sud).
- Seul un port maritime africain est la propriété d'un des cinq plus grands opérateurs portuaires mondiaux dont l'efficacité est reconnue sur le plan international. La plupart des terminaux à conteneurs atteignent ou ont atteint leurs limites de capacité et sont sous-équipés.

<sup>1</sup> Eifert, Gelb & Ramachandran (2005). Business Environment and Comparative Advantage in Africa: Evidence from the Investment Climate Data: [www.cgdev.org/files/2732\\_file\\_WP56\\_1\\_revis.pdf](http://www.cgdev.org/files/2732_file_WP56_1_revis.pdf)

<sup>2</sup> Administration fédérale de l'aviation

- L'Afrique subsaharienne représente 3 % du transport ferroviaire de l'ensemble des pays en voie de développement (pour 17 % de sa population et 7 % de son PIB).
- Même lorsqu'elles existent, la qualité des infrastructures de transport laisse à désirer, avec des conséquences dramatiques pour la sécurité des usagers. En 1999, 10 % des accidents de la route mortels recensés dans le monde ont eu lieu en Afrique subsaharienne, pour seulement 4 % de véhicules immatriculés. En 2004, l'Afrique recensait 25 % des catastrophes aériennes pour 4,5 % du trafic aérien international.

***L'accès limité à l'eau et à l'assainissement reste préoccupant pour le développement humain et économique.***

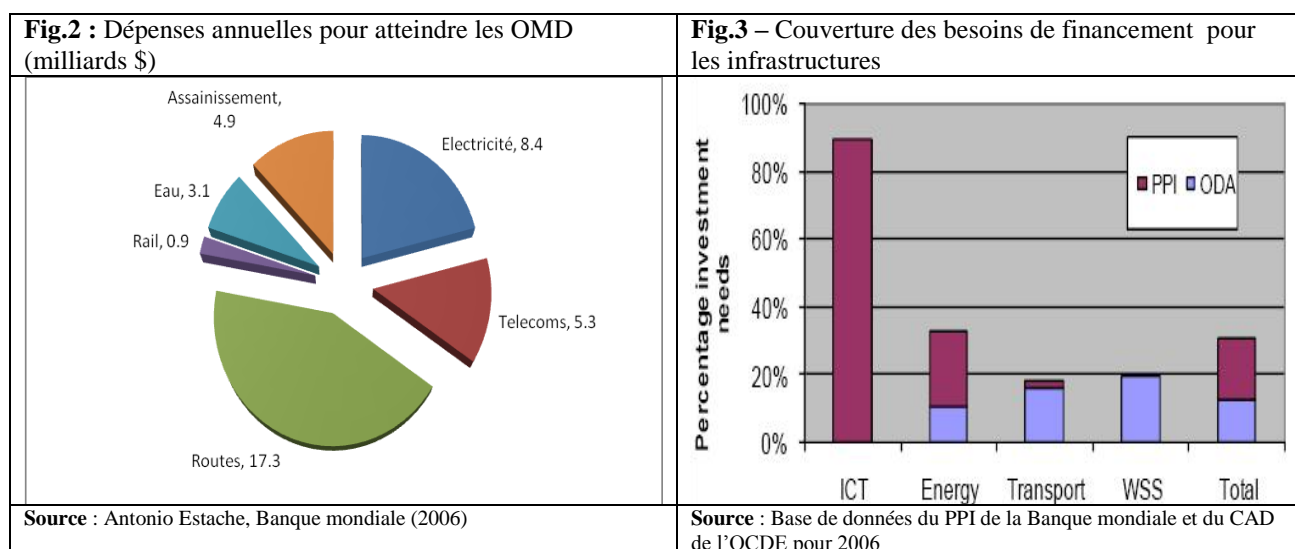
- En Afrique subsaharienne, moins de 4 % des terres potentiellement irrigables sont mises en valeur.
- L'Afrique subsaharienne a la plus faible couverture au monde en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement : 322 millions de personnes sont dépourvues d'accès à l'eau et 463 millions à l'assainissement. Au niveau mondial, la diarrhée, généralement causée par de mauvaises conditions sanitaires, est la deuxième cause de mortalité infantile et emporte 5 000 enfants de moins de 5 ans par jour.
- Les perspectives sont défavorables : sur la période 1990-2004, le nombre absolu de personnes non desservies en eau a augmenté d'environ 60 millions. Par conséquent, l'Afrique subsaharienne a peu de chances d'atteindre les OMD en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement fixés pour 2015.
- Même si l'Afrique subsaharienne atteignait les OMD d'ici 2015, cela laisserait toujours 234 millions de personnes sans accès à l'eau potable et 317 millions de personnes sans accès à l'assainissement.
- Les conditions sont nettement meilleures en Afrique du Nord : le pourcentage d'accès à l'eau potable est le plus élevé de l'ensemble des pays en voie de développement avec l'Amérique latine (91 % de la population) et la couverture en assainissement s'est améliorée de 12 points (en pourcentage) entre 1990 et 2004 et semble en bonne voie pour atteindre l'OMD d'ici 2015.

***Les sources d'énergie sont nombreuses, mais le potentiel reste largement inexploité et parfois gâché.***

- Seuls 7 % des capacités hydrauliques et moins d'1 % des capacités géothermiques sont exploitées. Le développement photovoltaïque est encore à l'état embryonnaire.
- Les énergies fossiles sont exploitées de façon plus intensive (l'Afrique totalise 12,7 % de la production mondiale de pétrole brut pour 9,5 % des réserves prouvées) mais les capacités de raffinage restent extrêmement limitées (3,7 % des capacités mondiales de raffinage). Plus de 40 % du gaz naturel est gaspillé sous forme de combustion en torchère.
- L'Afrique possède le plus faible niveau d'électrification de tous les pays en voie de développement, avec 35,5 % de la population en 2002, par rapport à 42,8 % en Asie, 89,2 % en Amérique latine, 88,1 % en Asie orientale et 91,8 % au Moyen-Orient.
- 11,3 % de l'électricité générée en Afrique est gaspillée au cours de la production et du transport, par rapport à 9,2 % pour l'ensemble du monde. Ce gaspillage dépasse les 20 % au Sénégal, au Kenya et en Tanzanie et les 40 % au Nigeria et au Congo.

## Les besoins de financement

Le développement et la modernisation des infrastructures en Afrique pour atteindre les OMD d'ici 2015 nécessiteraient des investissements substantiels s'élevant, selon la Banque mondiale, à environ 40 milliards \$ par an sur la décennie 2005/2015 (soit 9 % du PIB), y compris 22 à 24 milliards \$ d'investissements dans de nouvelles infrastructures et 17 milliards \$ pour l'entretien des infrastructures existantes.<sup>3</sup>



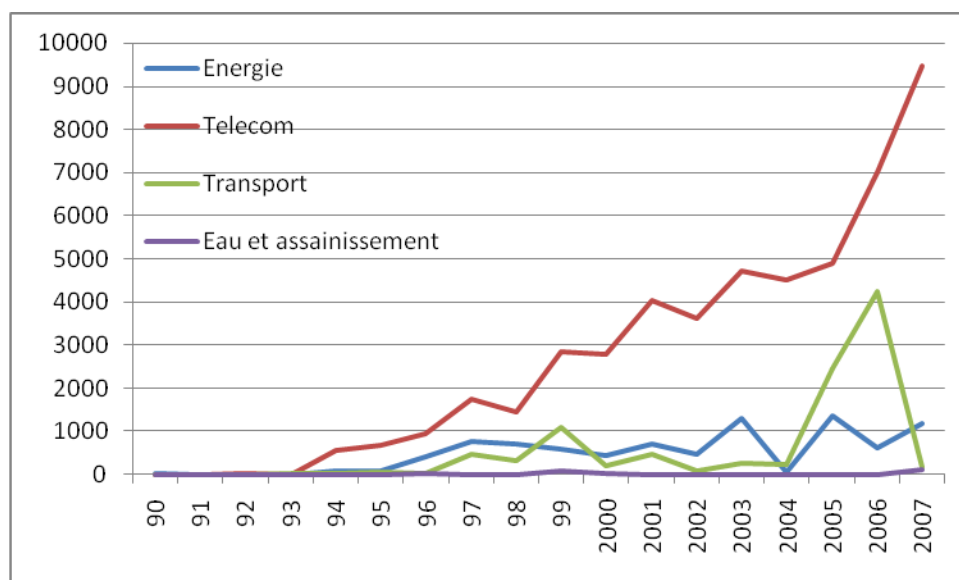
Les ressources publiques seules ne suffiront pas à combler le fossé considérable qui existe entre les infrastructures disponibles et les besoins de la population africaine. À titre d'exemple, on estime qu'en moyenne, les pays africains ne seraient en mesure d'entretenir que la moitié de leurs réseaux routiers nationaux, s'ils ne tablaient que sur leurs ressources budgétaires propres<sup>4</sup>. En conséquence, de nombreux pays africains ont cherché à impliquer le secteur privé dans le développement et la gestion des infrastructures.

Les montants d'investissements espérés ne se sont cependant que partiellement matérialisés. La part du secteur privé est restée limitée à environ 10 à 15 % du financement des infrastructures, les télécommunications attirant la majeure partie des investissements. En 2007, tandis que les investissements s'accroissaient dans la plupart des régions en voie de développement, ils baissaient de 10 % en Afrique subsaharienne, et continuaient à se diriger massivement vers le secteur des télécommunications. De tous les secteurs d'infrastructures, l'eau a toujours été le moins attractif aux yeux des investisseurs. De plus, les infrastructures représentent 40 % des cas de disputes entre investisseurs et Etats portés devant les instances d'arbitrage international en vertu des traités d'investissement.

<sup>3</sup> Estache (2006). Ces chiffres ne prennent pas en compte les besoins dans les secteurs portuaire et aéroportuaire, ainsi que les projets d'irrigation. Ils peuvent également omettre certains grands projets régionaux.

<sup>4</sup> Consortium pour les infrastructures en Afrique – Rapport annuel (2006).

Fig. 4 : Participation du secteur privé aux infrastructures en Afrique subsaharienne (investissements en millions \$)



Source : Base de données du PPI de la Banque mondiale pour 2008

### *Les freins : la répartition des risques et l'environnement des affaires*

Les causes qui sous-tendent la faiblesse des investissements et les litiges passés sont souvent liées à une mauvaise compréhension des risques liés à la participation du secteur privé dans des secteurs complexes et à un environnement des affaires inadapté. Ainsi, bien que pouvant être considérés comme une catégorie d'actifs potentiellement intéressante pour les investisseurs<sup>5</sup> en vertu d'une évolution technologique lente, d'un cycle de vie long et de flux de recettes stables, les infrastructures (en particulier l'eau, l'énergie et le transport) partagent un certain nombre de caractéristiques potentiellement dissuasives pour un financement commercial :

- Les projets d'infrastructures sont généralement intensifs en capital. Ils impliquent de forts investissements initiaux, des périodes d'amortissement longues et des taux de profits variables selon les secteurs (selon les estimations de la Banque africaine de développement, entre 5 et 10 % dans le secteur de l'eau, contre 17 à 25 % dans le secteur de l'énergie et 25 à 30 % pour les télécommunications). L'infrastructure résultante est spécifique et ne peut être réutilisée à d'autres fins, ni déplacée. Ce profil génère des risques contractuels et réglementaires élevés dans un contexte d'instabilité politique et de chocs extérieurs importants. Il peut aussi potentiellement exposer le pays à des risques de capture de la part du partenaire privé.
- Les recettes proviennent principalement des tarifs facturés aux usagers et des subventions gouvernementales en monnaie locale, exposant les investisseurs et les prêteurs à des risques de change si le financement s'effectue en devise étrangère. Cela constitue une contrainte importante pour les investisseurs internationaux, mais également pour les opérateurs nationaux dans un contexte de sous-développement des marchés financiers locaux. Le risque de change peut être aggravé, comme dans le cas du secteur de l'eau, par la difficulté politique à appliquer des augmentations de tarifs.
- La gestion et la supervision des accords contractuels peuvent être à la charge des administrations locales, exposant potentiellement les investisseurs à leurs capacités administratives et ressources financières limitées.
- Les services liés aux infrastructures ont d'importantes répercussions sociales et politiques. D'une part, ceci justifie l'intervention publique sous forme de réglementations destinées à protéger les

<sup>5</sup> Forum mondial de l'OCDE/IOPS sur les pensions privées.

utilisateurs d'éventuels abus de position de monopole de la part des fournisseurs de service. D'autre part, cette intervention de l'État a souvent pris la forme d'ingérence politique.

Le financement privé ne se concrétisera pas tant que l'équilibre entre les risques et les retours sur investissements n'est pas considéré comme approprié par les prêteurs et les investisseurs. Ceci suppose une attention accrue de la part des gouvernements et de leurs partenaires aux questions qui dépassent les considérations purement financières et concernent l'environnement institutionnel et réglementaire. En reconnaissance de cela, le Conseil de l'OCDE a approuvé en mars 2007 les *Principes pour la participation du secteur privé aux infrastructures*<sup>6</sup>, un ensemble cohérent de recommandations politiques et de pratiques destinées à aider les gouvernements à évaluer et gérer de façon appropriée les implications de la participation du secteur privé au développement des infrastructures ainsi que d'exploiter plus efficacement les compétences de toutes les parties prenantes. Ces *Principes* ainsi que leur application au secteur de l'eau mettent en avant quatre considérations principales pour les gouvernements<sup>7</sup>.

### ***Considérations pour les gouvernements africains et leurs partenaires, basées sur les Principes de l'OCDE***

#### **1- Décider de la nature et des modalités de la participation du secteur privé**

- Avant le développement à proprement parler des projets, il convient de clarifier les objectifs ultimes du développement des infrastructures, de garantir la cohérence par rapport aux stratégies de développement, notamment par le biais d'une planification pluriannuelle, et d'identifier les contributions potentielles du secteur privé au moyen d'analyses coûts / bénéfices.

*Guide du Consortium pour les infrastructures en Afrique concernant la participation des investisseurs aux PPP: [www.icafrica.org/en/publications](http://www.icafrica.org/en/publications)  
Approche sectorielle du secteur de l'eau en Ouganda : [www.oecd.org/dataoecd/27/0/38563109.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/27/0/38563109.pdf).  
Plan directeur de développement intégré des moyens de transport du grand Caire.*

- Une répartition juste des risques entre les partenaires est un gage de réussite fondamental. Elle implique une évaluation de la partie la plus capable de gérer les risques (la partie la plus apte à influencer la probabilité d'occurrence du risque ou à gérer ses conséquences), de façon à pouvoir garantir la rentabilité et la viabilité des partenariats. En réponse à la diversité des risques, une large gamme d'accords contractuels impliquant des partages de risques différents est à disposition des décideurs politiques et forme un quasi-continuum entre une gestion de la majeure partie des risques par le secteur public jusqu'à un transfert total des risques vers le secteur privé.

*Répartition des risques adaptée : le contrat d'affermage pour la gestion de l'eau au Sénégal ([www.oecd.org/dataoecd/17/8/39679099.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/17/8/39679099.pdf)) et la route à péage entre l'Afrique du Sud et le Mozambique ([www.oecd.org/dataoecd/33/58/36741703.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/33/58/36741703.pdf)).*

<sup>6</sup> [www.oecd.org/daf/investment/ppp](http://www.oecd.org/daf/investment/ppp).

<sup>7</sup> Suivant la publication des *Principes* de l'OCDE, une application spécifique au secteur de l'eau a été initiée dans le cadre d'un Programme horizontal de l'OCDE sur les politiques à même de développer des services de l'eau à la portée de tous et une gestion durable des ressources. Matériaux et future publication disponibles sur le site suivant : [www.oecd.org/daf/investment/water](http://www.oecd.org/daf/investment/water).

**Tableau.** Typologie des accords contractuels entre secteur public (G) et partenaires privés (P)

	Contrat de service	Contrat de gestion	Affermage / Bail	Concession	BOT	Joint venture	Privatisation totale
Propriété	G	G	G	G	P/G	G/P	P
Investissement	G	G	G	P	P	G/P	P
Risque commercial	G	G	Partagé	P	P	G/P	P
Exploitation / Entretien	G/P	P	P	P	P	G/P	P
Durée de contrat	1 à 2 ans	3 à 5 ans	8 à 15 ans	25 à 30 ans	20 à 30 ans	Illimitée	Illimitée
Rétribution de l'opérateur	Municipalité	Municipalité : frais fixés selon les performances.	L'opérateur collecte les droits payés par les utilisateurs. <i>Bail</i> : frais payés par la municipalité <i>Affermage</i> : partage des recettes	Utilisateurs	Municipalité	Utilisateurs	Utilisateurs

- La viabilité financière des partenariats doit être assurée. Cela nécessite l'établissement de structures tarifaires appropriées et/ou de mécanismes de financement qui couvrent le fonctionnement et l'entretien des infrastructures et prennent en compte les capacités de paiements des populations. Les subventions publiques peuvent néanmoins rester nécessaires, notamment pour élargir l'accès aux populations les plus défavorisées. Si c'est le cas, ces subventions doivent être bien ciblées, clairement définies dans le budget et viables pour les finances publiques.

*Développement de fonds de seconde génération pour l'entretien du réseau routier*

*([www.worldbank.org/afr/ssatp](http://www.worldbank.org/afr/ssatp)).*

*Programme d'Aide basée sur les résultats pour le secteur de l'eau au Kenya qui clarifie les mécanismes de subvention : [www.gpoba.org](http://www.gpoba.org)*

## **2 – Améliorer le cadre des affaires, sur la base d'une régulation de qualité, d'engagements politiques clairs (y compris pour la lutte contre la corruption) et d'une attribution appropriée des rôles et responsabilités**

- La participation privée dans le domaine des infrastructures n'exclut pas le fait que le gouvernement puisse également jouer un rôle. Ce rôle est essentiel pour établir les cadres politiques et réglementaires adéquats ainsi que les accords contractuels appropriés et pour assumer la responsabilité ultime de satisfaire les besoins de base de la population. Cela inclut la mise en place d'institutions appropriées, y compris d'agences de régulation.

*Engagement politique et développement d'une législation économique favorable : Loi sur les routes de Lagos de 2004, développement d'agences de réglementation de l'eau dans divers pays*

*([www.oecd.org/dataoecd/17/8/39679099.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/17/8/39679099.pdf)).*

*Initiatives régionales destinées au renforcement des capacités et à l'harmonisation via l'élaboration de directives et le partage des bonnes pratiques : Forum africain pour la réglementation des services publics ([www.afurnet.org](http://www.afurnet.org)).*



- Une volonté politique forte demeure un élément essentiel, notamment dans la lutte contre la corruption. Cela implique que les gouvernements africains respectent les réglementations et initiatives telles que la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et EITI Réciproquement, cela requiert des partenaires au développement membres de l'OCDE de renforcer et de mettre en œuvre les instruments multilatéraux que sont la convention de l'OCDE et STAR. Les pays émergents bénéficieraient aussi d'adhérer à ces instruments.

*Convention anti-corruption de l'OCDE : [www.oecd.org/daf/nocorruption/convention](http://www.oecd.org/daf/nocorruption/convention)  
 Convention des Nations Unies contre la corruption : [www.unodc.org/unodc/en/corruption/index.html](http://www.unodc.org/unodc/en/corruption/index.html)  
 Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption: [www.africa-union.org/root/au/Documents/Treaties/treaties\\_fr.htm](http://www.africa-union.org/root/au/Documents/Treaties/treaties_fr.htm)  
 STAR: <http://siteresources.worldbank.org/NEWS/Resources/Star-rep-full.pdf>  
 EITI: <http://eitransparency.org/>*

- Les secteurs des infrastructures, et plus spécialement l'eau et les transports, sont fragmentés. Les responsabilités pour leur supervision sont souvent réparties entre différentes autorités locales, nationales et régionales. Ceci pose d'importants défis en termes de développement des capacités et de cohérence entre différents niveaux gouvernementaux. Une attribution attentive des rôles et responsabilités est nécessaire, qui prend en considération les lacunes de capacités existantes et se base sur une allocation des ressources financières en adéquation avec les tâches affectées et prévisible. Préserver la cohérence entre les différentes politiques gouvernementales suppose également un effort de renforcement des mécanismes de coordination, verticalement entre les différents niveaux gouvernementaux et horizontalement entre les différentes juridictions.

*Plateformes de soutien à la formation : Unité de PPP d'Afrique du Sud ([www.ppp.gov.za](http://www.ppp.gov.za)), Programme de PPP du R.-U. pour l'association des gouvernements locaux ([www.4ps.gov.uk](http://www.4ps.gov.uk)), Partenariats Victoria (Australia): [www.partnerships.vic.gov.au](http://www.partnerships.vic.gov.au)  
 Mécanismes de coopération entre les juridictions : gestion des ressources hydriques (Initiative du bassin du Nil : [www.nilebasin.org](http://www.nilebasin.org)), intégration des systèmes de transport régionaux et facilitation du transit pour les pays enclavés (Programme d'action d'Almaty : [www.un.org/special-rep/ohrlls/ldc/Almaty\\_PoA.pdf](http://www.un.org/special-rep/ohrlls/ldc/Almaty_PoA.pdf)), interconnexion des réseaux électriques (Groupement énergétique d'Afrique australe : [www.sapp.co.zw](http://www.sapp.co.zw)).*

### **3 – Faire de la coopération une réalité au service de l'intérêt public au travers de mécanismes de responsabilisation forts, d'accords contractuels clairs et cohérents et de relations basées sur le partage de l'information et la consultation entre les différentes parties prenantes**

- Les accords contractuels avec le secteur privé dans les secteurs d'infrastructures sont généralement des accords de long terme et, en tant que tels, peu susceptibles de couvrir tous les aspects de la relation complexe entre les partenaires. Des mécanismes existent néanmoins pour contribuer à réduire l'incertitude générée par les contrats incomplets sur le long terme ou pour en gérer les conséquences. Ils incluent notamment : le renforcement de la pression concurrentielle et la promotion du partage des informations, l'adoption d'accords contractuels basés sur les performances, et l'inclusion de clauses et de mécanismes destinés à encadrer les discussions sur les futurs sujets de litige ainsi que des mécanismes formels de résolution des disputes.

*Contrats basés sur les performances délivrés par l'Agence nigériane pour le développement des routes et l'Agence nationale des routes d'Afrique du Sud.*

- Dans tous les cas, l'engagement, la bonne foi et la bonne volonté des parties pour coopérer et trouver des solutions au service de l'intérêt public resteront des éléments déterminants du succès des partenariats. Dans ce contexte, initier les discussions tôt, au moment où les problèmes se manifestent et avant que les conflits ne s'enveniment, peut contribuer à apaiser les tensions. Inviter les acteurs privés à formuler leurs besoins et leurs contraintes peut favoriser une compréhension mutuelle accrue et une meilleure adéquation des contrats.



*Mécanismes de résolution des litiges du contrat d'affermage pour la gestion de l'eau au Sénégal*  
([www.afd.fr](http://www.afd.fr)).

- Une participation éclairée d'autres acteurs dans ce processus, tels que les communautés locales et les partenaires régionaux, peut s'avérer essentielle pour identifier les priorités, faciliter l'entretien et le suivi des performances. Cependant, la consultation doit être développée selon les principes de précision, de représentation et de transparence et doit être organisée stratégiquement lors des étapes importantes du processus de décision politique.

*Le Groupe de surveillance des consommateurs créé par le Conseil de réglementation de l'énergie, l'Autorité de communication ainsi que le Conseil national pour l'approvisionnement en eau et assainissement de Zambie dont la mission est d'impliquer les usagers dans le processus réglementaire:*  
[www.erb.org.zm/viewpage.php?page=ndtls&nid=18](http://www.erb.org.zm/viewpage.php?page=ndtls&nid=18)

#### **4 - Rôles et responsabilités du secteur privé pour assurer la viabilité des partenariats et, au-delà, contribuer à l'amélioration des conditions de vie de millions de personnes.**

- Les infrastructures produisent des services essentiels (eau, énergie et transport) dont les répercussions économiques, sociales, environnementales et politiques sont substantielles. Cela nécessite un engagement profond de la part des partenaires privés aux principes de responsabilité, ainsi qu'une bonne foi et une intégrité irréprochables.

*Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales* ([www.oecd.org/daf/investment/guidelines](http://www.oecd.org/daf/investment/guidelines))  
*et Outil de sensibilisation au risque de l'OCDE destiné aux entreprises opérant dans les zones à déficit de gouvernance* ([www.oecd.org/daf/investment/wgz](http://www.oecd.org/daf/investment/wgz)).  
*Coalitions de lutte contre la corruption : CIPE* ([www.cipe.org/programs/corruption](http://www.cipe.org/programs/corruption)).

- Les entreprises ont un rôle important à jouer pour évaluer les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités, atténuer les effets négatifs potentiels et contribuer aux objectifs de développement des pays. Elles peuvent notamment contribuer à évaluer les conséquences pour les populations défavorisées de certains choix technologiques, des politiques tarifaires et des programmes d'investissements. Elles peuvent également évaluer les impacts de leurs activités sur l'environnement et s'efforcer constamment d'améliorer leurs performances environnementales.

*Global Reporting Initiative* : [www.globalreporting.org](http://www.globalreporting.org)

- Enfin, être réactif aux réclamations des utilisateurs et fournir des procédures transparentes et efficaces pour traiter les plaintes peut contribuer à une meilleure compréhension réciproque et à l'amélioration de la fourniture des services.

*Focalisation sur l'amélioration de la fourniture des services et mise en place d'une assistance téléphonique pour les consommateurs* : *Compagnie Ivoirienne d'Électricité* ([www.groupecie.net/](http://www.groupecie.net/)).

## **Références**

- BAfD/OCDE. Perspectives économiques en Afrique (diverses éditions) : [www.oecd.org/dev/pea](http://www.oecd.org/dev/pea)
- Forum pour le partenariat avec l'Afrique (2008). L'Afrique et l'enjeu climatique : appel à l'action. [www.africapartnershipforum.org/dataoecd/32/18/40692914.pdf](http://www.africapartnershipforum.org/dataoecd/32/18/40692914.pdf)
- BP Statistical Review of World Energy 2008: [www.bp.com/productlanding.do?categoryId=6929&contentId=7044622](http://www.bp.com/productlanding.do?categoryId=6929&contentId=7044622)
- Eifert, Gelb & Ramachandran (2005). Business Environment and Comparative Advantage in Africa: Evidence from the Investment Climate Data: [www.cgdev.org/files/2732\\_file\\_WP56\\_1\\_revis.pdf](http://www.cgdev.org/files/2732_file_WP56_1_revis.pdf)
- Antonio Estache, Banque mondiale et ECARES, Université Libre de Bruxelles (2006). Africa's infrastructure: challenges and opportunities: [www.imf.org/external/np/seminars/eng/2006/rppia/pdf/estach.pdf](http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2006/rppia/pdf/estach.pdf)
- Statistiques de l'Agence internationale de l'énergie : [www.iea.org/Textbase/stats/index.asp](http://www.iea.org/Textbase/stats/index.asp)
- Consortium pour les infrastructures en Afrique. Rapport annuel (2006): [www.icafrica.org/fr/](http://www.icafrica.org/fr/)
- Consortium pour les infrastructures en Afrique. Attracting investors to African PPP: [www.icafrica.org/en/publications](http://www.icafrica.org/en/publications)
- Table ronde régionale de l'initiative NEPAD / OCDE pour l'investissement en Afrique (2008). Document de travail. Comment accroître les investissements privés dans les infrastructures routières en Afrique : Tirer parti des expériences réussies de certains pays et des outils politiques de l'OCDE : [www.oecd.org/daf/investment/africa](http://www.oecd.org/daf/investment/africa)
- Table ronde régionale de l'initiative NEPAD / OCDE pour l'investissement en Afrique (2007). Document de travail. Stocktaking of the water and sanitation sector and private sector involvement in selected African countries: [www.oecd.org/daf/investment/africa](http://www.oecd.org/daf/investment/africa)
- Centre de Développement de l'OCDE Repère n° 8. Énergie et pauvreté en Afrique : [www.oecd.org/dataoecd/39/53/34961255.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/39/53/34961255.pdf)
- Centre de Développement de l'OCDE Repère n° 21. Plus d'argent : est-ce suffisant pour réhabiliter les infrastructures de transport en Afrique ? : [www.oecd.org/dataoecd/52/26/36703296.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/52/26/36703296.pdf)
- Centre de Développement de l'OCDE Repère n°41. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Afrique : [www.oecd.org/dataoecd/42/7/38583471.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/42/7/38583471.pdf)
- Centre de Développement de l'OCDE Repère n°42. Concevoir des subventions pro-pauvres pour les services d'eau potable et d'assainissement en Afrique : [www.oecd.org/dataoecd/42/10/38583685.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/42/10/38583685.pdf)
- OECD/IOPS Global Forum on Private Pensions: [www.oecd.org/daf/fin](http://www.oecd.org/daf/fin)
- Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures: [www.oecd.org/daf/investment/ppp](http://www.oecd.org/daf/investment/ppp)
- Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales : [www.oecd.org/daf/investment/guidelines](http://www.oecd.org/daf/investment/guidelines)
- Outil de sensibilisation au risque de l'OCDE destiné aux entreprises opérant dans les zones à déficit de gouvernance : [www.oecd.org/daf/investment/wgz](http://www.oecd.org/daf/investment/wgz)
- OCDE (2007). Infrastructures en 2030 : [www.oecd.org/futures/infrastructure](http://www.oecd.org/futures/infrastructure)
- OCDE (2008). Les partenariats public-privé: partager les risques et optimiser les ressources: [www.oecd.org/document/27/0,3343,en\\_2649\\_33735\\_40757595\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/27/0,3343,en_2649_33735_40757595_1_1_1_1,00.html)
- OCDE (à sortir). La participation du secteur privé aux infrastructures en eau. Une liste de référence de l'OCDE pour l'action publique : [www.oecd.org/daf/investment/water](http://www.oecd.org/daf/investment/water)
- Base de données PPI de la Banque mondiale : <http://ppi.worldbank.org>